

La Gazette des Comores

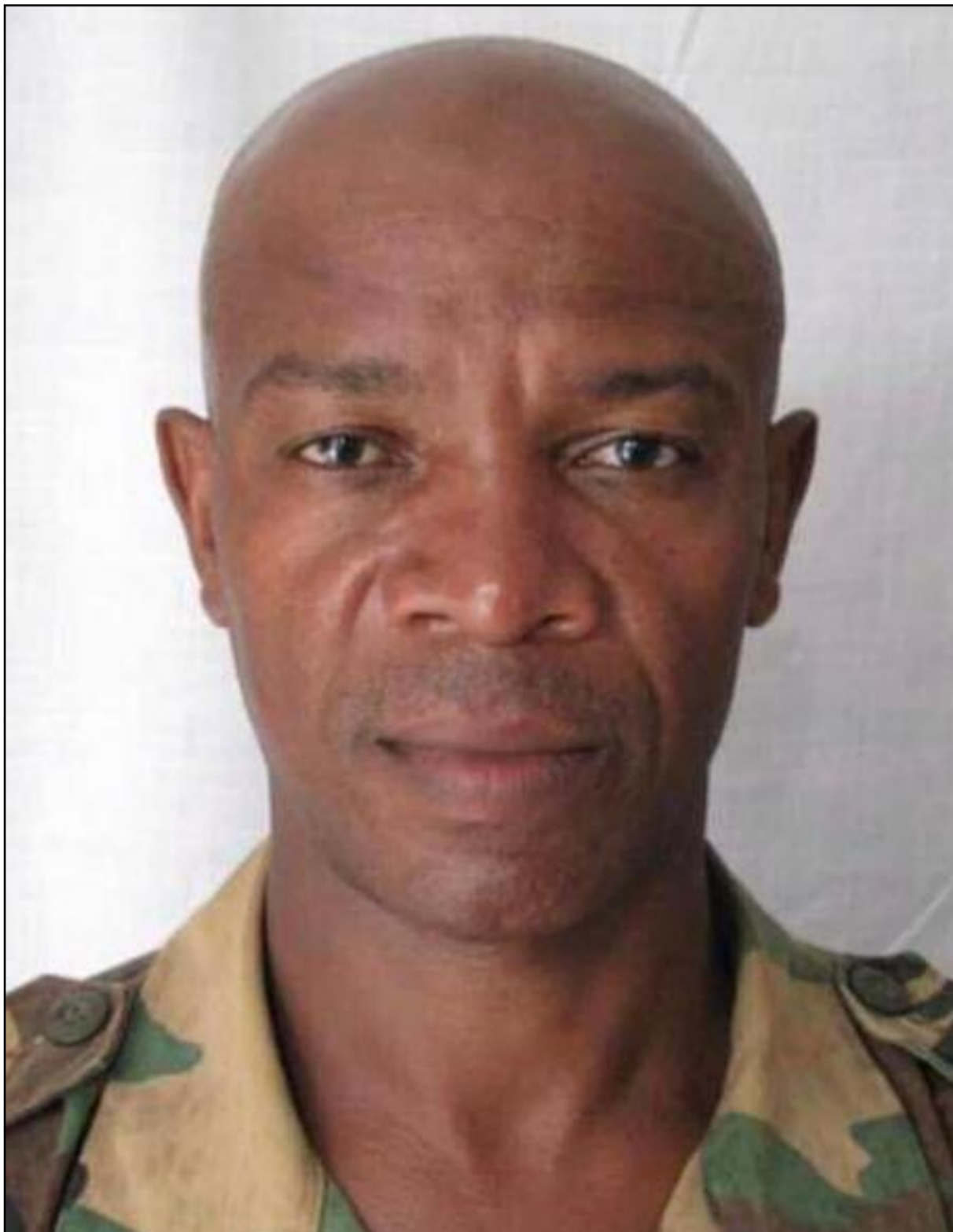
*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3881 - Mercredi 12 Mai 2021 - Prix : 200 Fc

COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT :

Le major Bapalé victime de « meurtre »



JUSTICE :

**Que risque l'ado
de 15 ans qui a violé
et tué Faïna ?**

LIRE PAGE 3

ACTION HUMANITAIRE

**L'Exim Bank au chevet
des patients
des hôpitaux de Moroni**

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Mai 2021**

Lever du soleil:

06h 15mn

Coucher du soleil:

17h 51mn

Fadjr : 05h 03mn

Dhouhr : 12h 07mn

Ansr : 15h 06mn

Maghrib: 17h 54mn

Incha: 19h 08mn



ACTION HUMANITAIRE

L'Exim Bank au chevet des patients des hôpitaux de Moroni

En cette période de ramadan et comme les années précédentes, l'Exim Bank a remis un don de kits alimentaires au CHN d'El-Maarouf, au centre de santé Caritas Comores, au service de Santé militaire et à l'annexe de Mdé. Pour les responsables de la banque, ces dons réguliers constituent presque une obligation pour eux, car cela leur permet de se rapprocher de plus en plus de la population.

Comme chaque année, l'Exim Bank procède à une opération caritative en faveur des malades et personnels soignants dans les différents centres hospitaliers du pays, notamment ceux de la capitale. Pour cause de pandémie, cette année et en ce mois de ramadan, la banque n'a pas manqué à son rendez-vous malgré la crise sanitaire. Amal Housseine, responsable du développement des Affaires nous explique, lors de cette

journee de remise de don, que « cette année, tout a été symbolique. Nous ne l'avons fait que dans les services de santé se trouvant sur Moroni (El-Maarouf, Caritas Comores et Santé militaire) et l'annexe de Mdé.

Dans de telles circonstances, Amal Housseine se veut très rassurant et annonce que comme d'habitude, « nous avons préparé près de 300 kits de produits de première

nécessité pour les malades et le personnel médical ». Si la banque prend un tel engagement, c'est qu'ils sentent une responsabilité vis-à-vis de la société. « Nous ne sommes pas à notre première œuvre. Nous le faisons souvent car c'est pour nous un moyen de nous rapprocher de la population. Après le cyclone Kenneth d'avril 2019, nous avons offert des dons de scies électriques et chaque année pendant le ramadan, nous procédons à ce don alimentaire », confie le respon-

sable du développement des Affaires à Exim Bank, qui poursuit qu'à travers ces dons, l'institution cherche à « étendre sa responsabilité ». « En plus de ces dons au bénéfice de ceux qui sont dans le besoin, la banque s'engage à intervenir dans d'autres secteurs », conclut Amal Housseine.

A.O Yazid

SOCIÉTÉ

Un avocat impliqué dans une affaire de faux et usage de faux

Selon une source digne de foi, un avocat de la place est impliqué dans une affaire de fabrication de faux et usage de faux en écriture publique d'un document administratif français.

En effet, une femme comorienne aurait fait appel aux services d'un avocat inscrit au barreau de Moroni pour l'obtention d'un acte de naissance français et d'un certificat de nationalité française. Elle aurait requis les services de cet avocat grâce aux

liens que cet avocat prétend entretenir avec l'ambassade de France à Moroni. Après plusieurs mois de patience, la femme s'est vue remettre par cet avocat l'extrait de naissance français, ainsi que le certificat de nationalité française tant attendus.

Ayant soumis une demande aux fins d'obtention d'un passeport français avec les papiers obtenus auprès de l'avocat en question, la femme était surprise de recevoir de la part de l'ambassade de France aux Comores un courrier



Siège de l'ambassade de France

qui non seulement lui oppose une fin de non-recevoir à sa demande, mais surtout remet en cause l'au-

thenticité des actes d'état civil obtenus par l'entremise des services de l'avocat comorien.

Aujourd'hui, cette dame a l'épée de Damoclès suspendue sur sa tête puisqu'elle est menacée de poursuites par l'ambassade de France pour faux et usage de faux. Et l'avocat en question, dans l'intention de tirer son épingle du jeu, aurait entrepris des démarches pour rembourser et indemniser la femme. Une partie du montant est déjà déboursée.

TM

CONCOURS CORAN 2021

Faouzane [T1] et Nemata [T12] sont les gagnants de la 2e édition

La deuxième édition du concours de lecture du Coran - Tilwat Al-Kamar - organisé par Comores Telecom et l'association des lecteurs comoriens en partenariat avec Ortc est remportée par Faouzane [T1] pour les garçons et Nemata [T12] coté filles. Chacun a eu une enveloppe de 500 000 francs.

La 2e édition du concours de lecture du Saint Coran organisé par Comores Telecom et l'association des lecteurs comoriens, en collaboration avec Ortc, vient de baisser les rideaux. Elle a été remportée par

Faouzane de M'vuni [T1] et Nemata de Tsidjé [T12]. Devant une foule immense composée d'un parterre de personnalités politiques et religieuses, les deux gagnants ont empoché chacun un chèque de 500.000 FC remis

respectivement par le président de la République et la gouverneure de Ngazidja lors de la cérémonie officielle tenue à Moroni dimanche dernier, en bénéficiant de 3 mois de crédit illimité offert par Comores Telecom.

« Nous sommes très satisfaits de la réussite de l'événement et nous tenons à féliciter les gagnants et surtout encourager les candidats puisque cela fait partie des événements qui incitent les

jeunes à aimer le Coran », déclare Natoif Mohamed, le chef du département marketing de la société Comores Telecom. Cette deuxième édition organisée par l'association des lecteurs comoriens du coran en partenariat avec Comores Télécom est une occasion de mettre en lumière les talents de la jeunesse comorienne.

Dr Mohamed Idjab, président de l'association des lecteurs du Coran félicite les heureux

gagnants et annonce qu'il se prépare pour présenter le bilan dans un avenir proche et surtout parler des perspectives. Pour rappel, lors de la finale, ils étaient 6 candidats à départager dont trois garçons et trois filles. Le candidat Mohamed Chakir natif de M'beni, s'est retiré à la veille de la finale. Le comité de soutien de sa candidature dénonce un mépris.

Ibnou M. Abdou

HABARI ZA UDUNGA

Établir un consensus sur ce que nous voulons faire des Comores

Une fois de plus dans les îles de la lune, nous sommes entrés dans notre phase d'hibernation par rapport au monde extérieur. Pour les observateurs sous les cocotiers que nous sommes, il arrive un moment où l'on se demande si réellement nous ne vivons pas sur une autre planète pour ne pas dire une autre galaxie.

Car, à observer les comportements de notre microcosme depuis quelques dizaines d'années, on ne peut manquer de remarquer que les processus en relation avec les événements politiques ont toujours été de la même mouture. Depuis

que nous avons lâché les amarres un six juillet 1975, notre « vache » s'est installée dans l'instabilité en perdant son quatrième pied pour employer des images chères au feu président AAA. A cela, s'est ajouté le règne de régimes qui n'avaient rien de démocratique dans le sens européen du terme.

Et notre malheur est devenu encore grand quand le microcosme a confondu les constitutions avec les statuts d'une association communautaire. « Ce n'est pas le coran » tel est l'argument massue que l'on vous sort en dernier ressort. Il y a aussi l'argument de ceux qui disent qu'il n'y a pas de mauvaise constitution mais que cela dépend de la façon dont les

hommes l'appliquent. Peut-être bien que oui, peut-être bien que non, si nous voulions vous donner une réponse de Normand. Les sociologues et autres anthropologues auraient dans ce domaine de la matière à moudre, car dans ce cas de figure, il n'est pas nécessaire de revenir à Rousseau pour affirmer que les habitants des îles de la lune, ont besoin d'un contrat social en bonne et due forme.

En définitive, nous croyons que le vrai débat consisterait à établir un consensus sur ce que nous voulons faire des Comores et des comoriens. Des éternels assistés ? Des êtres qui revendiqueraient plus de dignité et de fierté ? Ou bien des êtres à la recherche d'un

bonheur fuyant toujours sous leurs pieds ou dans les eaux, pour être cynique, selon le cas ?

Notre pays ne mérite pas le sort qui est le sien depuis l'indépendance. Ces îles, quoi que l'on dise, ont des grands potentiels, mais nous devons avoir le courage de nous regarder devant une glace et de nous dire que le sort que nous réservons à ces fameuses générations futures, selon le jargon onusien, est loin d'être à la hauteur de leurs espérances.

Selon certains et ils ne sont pas des moindres, pensent que nos rapports ambigus avec l'ancienne puissance coloniale sont la source de nos problèmes, pour parler un langage politiquement correct. Sur

ce point, le microcosme dans sa grande majorité y adhère. Le hic est qu'au sein de ce microcosme, les divergences sont légions face à l'attitude à adopter.

Le drame dans tout ça, est quand on examine quelque peu, le comportement de notre opposition ou de nos oppositions, on ne peut manquer d'être interloqué par l'absence d'une stratégie conséquente pour l'accession au pouvoir. Entre les divisions au sein de la diaspora avec ses ultras et la vieille caste d'opposants issus d'anciens gouvernants, chacun semble vouloir tirer la couverture sur soi.

Mmagaza

COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT :

Le major Bapalé victime de « meurtre »

Mohamed Abdou, commissaire du gouvernement près de la Cour de sûreté de l'État, a officiellement reconnu que la mort du major Bapalé au camp militaire de Sangani à la première dizaine d'avril, relève du meurtre.

C'est désormais officiel. La Cour de sûreté de l'État a reconnu lundi 10 mai, que la mort du major Bapalé au camp militaire de Sangani s'agit bel et bien d'un meurtre. Le militaire à la retraite était impliqué selon les versions officielles dans une affaire de tentatives de déstabilisation. Arrêté avec un autre comparse, il est décédé le 7 avril dans le camp militaire de Sangani et enterré « précipitamment » aux cimetières de Mirontsy « dans des circonstances et conditions particulièrement troubles » pour reprendre les termes du porte-parole du gouvernement Houmed Msaidie, quelques jours après le drame.

Il aura fallu un mois pour que les

autorités reconnaissent officiellement que Bapalé n'a pas été mort naturellement, contrairement au discours que portait le directeur de cabinet du chef de l'État, chargé de la défense, qui avait parlé d'une mort naturelle, citant, sur un ton bien à lui, des circonstances aggravantes comme une hypertension ou encore l'âge avancé de la victime pour étayer sa thèse qui n'a pas convaincu grand monde, tant les stigmates retrouvés sur le corps déterrés par la famille du défunt le lendemain du premier enterrement, sont sans appel.

Le gouvernement s'était alors engagé de « tout mettre en œuvre pour que les premiers éléments d'investigation soient rendus publics aussitôt qu'ils seront disponibles », afin que « tout responsable d'acte répréhensible, que ce soit de l'armée ou de la population soit poursuivi afin que justice soit rendue ». Mais cela risque de prendre un peu de temps, la priorité, pour le moment,



étant ailleurs. En effet, lors de sa rencontre avec la presse ce lundi, la Cour de sûreté de l'État a annoncé l'arrestation de 12 personnes suspectées d'être impliquées non dans le meurtre mais dans le projet de déstabilisation, pour lequel était arrêté Bapalé.

Ce projet de déstabilisation aurait impliqué des Comoriens de la diaspora de France, lesquels « se réunissent à Strasbourg pour en discuter ». « Chacun cotise 2000€ par an dans l'objectif de créer un mouvement séparatiste », affirme le Commissaire du gouvernement qui

précise que des militaires à la retraite et d'autres en fonction ont été mis à contribution. « Ils avaient prévu d'attaquer le camp militaire de Sangani, s'emparer des armes, ensuite attaquer Dar Nour, la présidence de l'Union au niveau de l'île », affirme le magistrat qui rappelle que c'est dans le cadre de ce projet que fut arrêté Bapalé, décédé au camp militaire de Sangani. Une mort que la Cour de sûreté qualifie sans ambages de « meurtre », ce qui sous-entend des sévices physiques...

Sept autres personnes sont « activement recherchées ». Le lieutenant Chadhouli, qui était arrêté en même temps que Bapalé, s'est miraculeusement évadé de l'hôpital de Hombo où il était admis pour des soins intensifs, quelques jours après le décès de son compagnon.

Andjouza Abouheir

JUSTICE :

Que risque l'ado de 15 ans qui a violé et tué Faïna ?

Les circonstances particulièrement atroces dans lesquelles Faïna, 5 ans, a été assassinée, poussent certains à réclamer la peine capitale contre l'auteur. Devant la presse dimanche, le lendemain de la découverte macabre, le porte-parole du gouvernement Houmed Msaidie a rappelé non sans insistance que « la peine de mort n'est pas encore abolie » en Union des Comores. Mais que dit la loi face à un crime commis par un mineur ? La Gazette des Comores a interrogé des juristes.

La triste histoire de Faïna, fillette de 5 ans dont la vie a été enlevée après avoir subi un viol, suscite l'émotion. D'aucuns réclament la peine de mort contre le coupable. Le gouvernement a rejoint ce mouvement. Dans un point-pressé dimanche dernier, son porte-parole

le Houmed Msaidie a répété à plusieurs reprises que « la peine capitale n'est pas encore abolie » en Union des Comores. Ça ne fait aucun doute, cela aurait été la préférence de l'exécutif, la tolérance zéro. Problème, l'assassin peut ne pas être éligible à cette peine. Son statut de mineur l'en aurait bel et bien exempté.

Avocat au barreau de Moroni, maître Zaid Omar explique : « Il se trouve que l'auteur des faits serait âgé de 15 ans, donc mineur puisque la majorité pénale est fixée à 18 ans révolus (article 25 du nouveau Code pénal). Mais l'article 33, alinéa 2 de la loi du 31 décembre 2005 relative à la protection de l'enfance et la répression de la délinquance juvénile suppose que la peine de mort ne puisse pas être prononcée contre un mineur de 18 ans. En ce sens, en cas de culpabilité avérée de cette personne, la peine de mort ne

pourrait pas être prononcée contre elle en raison de leur minorité ».

Son confrère Antuf Bacar, juriste-privatiste, rappelle d'abord que l'article 275 du code pénal dispose que « le meurtre emportera la peine de mort lorsqu'il aura précédé, accompagné ou suivi un autre crime ou délit ». Le juriste estime que pour ce qui est de l'affaire Faïna, celle-ci est bel et bien « précédée d'un crime de viol sexuel » selon en tout cas les premiers éléments de l'enquête. Cependant, poursuit notre interlocuteur, « la loi du 31 décembre

2005 relative à la protection de l'enfance et à la répression de la délinquance juvénile dispose en son article 33 qu'en aucun cas, la peine de mort ne pourra être prononcée contre un mineur ».

Donc, si le tribunal décidait d'accorder au mis en cause de 15 ans des circonstances atténuantes, un principe accordé par la loi à toute personne qui commet un crime ou un délit alors qu'elle n'a pas encore ses 18 ans, l'assassin de Faïna encourrait une peine de 10 à 25 ans de réclusion criminelle selon l'article 17 du code pénal.

Il faut souligner en revanche que « le législateur comorien n'a pas tenu compte du cas des agressions sexuelles commises entre mineurs, ou cite une non-précision de celles-ci », fait remarquer un autre juriste, Idriss Saadi, pour qui, en pareilles circonstances, « le juge en charge du dossier fera appel à son intime conviction, sans oublier que la loi pénale est d'une interprétation stricte ».

A.O Yazid

Brèves**Une fillette de 7 ans portée disparue**

Une fillette de 7 ans est portée disparue dans un quartier de Moroni depuis le dimanche 9 mai. Le lendemain, les vêtements qu'elle avait portés sont retrouvés devant la porte de la maison familiale à Kavuu-kaivo, non loin du ministère de l'intérieur. Sa mère a saisi la gendarmerie. Cette disparition est signalée alors que l'émotion suscitée par le viol doublé d'assassinat de Faïna, 5 ans, est encore à son comble.

L'opposition appelle à 3 journées « pays mort »

Une coalition des partis d'opposition appelle la population à observer trois journées « pays mort » du 17 au 19 mai prochains. Dans un communiqué publié le week-end, les forces de l'opposition appellent la population à observer trois journées de « pays mort » pour protester contre le régime d'Azali Assoumani. « La politique de terreur et la persécution judiciaire et militaire qu'il a volontairement mis en place dans l'île comorienne d'Anjouan est dangereuse car elle instaure non seulement une politique discriminatoire entre les îles de l'archipel des Comores mais elle menace l'unité et la cohésion nationale », peut-on lire dans le communiqué signé par FD, Hury, Ridja, Juwa, Badili Comores entre autres mouvements et partis politiques.

Rassemblés par NBA



La Gazette des Comores
Fondateur Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufè Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

CORONAVIRUS

Le président Azali a reçu sa deuxième dose de Sinopharm

Après un mois d'attente, une vingtaine de personnes ont reçu lundi 10 mai la deuxième dose du vaccin chinois Sinopharm dont le président de la République.

Comme prévu, le président Azali Assoumani ainsi que les membres du gouvernement ont reçu lundi 10 mai la deuxième dose du vaccin Sinopharm. Lancé officiellement le 10 avril dernier, cette campagne dont 43.140 personnes ont été éligibles, visait prioritairement les catégories socioprofessionnelles les plus exposées à savoir le personnel de santé, les militaires, les enseignants, les personnes âgées et les personnes atteintes d'une comorbidité.

Le porte-parole de la coordination anti Covid-19, Dr Djabir Ibrahim montre qu'ils vont lancer la deuxième phase de la vaccination une fois qu'ils auront assez de doses. « Comme convenu, nous entamons la deuxième dose du vaccin. Et nous espérons entamer



Deuxième dose pour le président Azali Assoumani.

prochainement une deuxième campagne qui nous permettra d'atteindre l'immunité collective estimée à 60% de la population », souligne-t-

il.

De son côté, le ministre de la santé Loub Yacouti Athoumani a expliqué que le pays est actuelle-

ment en négociation avec ses partenaires pour avoir plus de doses en vue d'atteindre l'immunité collective. « Les doses offertes

par les Chinois nous ont permis de procéder à la première étape de vaccination, ainsi que la deuxième étape lancée aujourd'hui », précise-t-elle.

Rappelons que le chef de l'Etat lors de son allocution le 10 avril à El-Maarouf, avait montré que le pays souffre des mesures de restrictions imposées par la propagation du virus notamment la limitation de certaines libertés. Et il reste convaincu que la vaccination reste cruciale pour permettre à la population de retrouver une vie normale et reprendre ses activités socio-économiques durement impactées par la Covid-19, mais également la seule manière d'éviter une troisième vague qui serait dramatique sur le plan humain et destructif du tissu social et économique. Pour mémoire, le pays déplore aujourd'hui 146 morts depuis le début de pandémie à nos jours.

Andjouza Abouheir

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



MINISTRE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

PROJET CONNECTIVITE INTER-ILES DES COMORES

SELECTION DES CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE
SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Pour le recrutement d'un spécialiste pour le suivi et la supervision des activités relatives à la protection contre les Violences Basées sur le Genre, l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS) et la protection contre le Harcèlement Sexuel (HS) au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) Connectivité Inter-Îles des Comores (PICMC)»

Date de l'avis : 04 mai 2021

1. L'Union des Comores a reçu une avance de financement de la Banque Mondiale pour la préparation du Projet Connectivité Inter-Iles des Comores (PICMC) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le recrutement d'un consultant individuel pour le suivi et la supervision des activités relatives à la protection contre les Violences Basées sur le Genre, l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS) et la protection contre le Harcèlement Sexuel (HS) au sein de l'Unité de Gestion du Projet

2. Objectif de la mission

L'objectif général de ce poste consiste à appuyer le projet dans la prévention, l'atténuation des risques, et la réponse aux VBG, y compris l'EAS et le HS, liées à sa mise en œuvre.

3. Profil du consultant

* Avoir au moins une maîtrise en études de genre, études de développement, sociologie ou dans un domaine connexe avec au moins 6 ans d'expérience dans la réalisation de projets de genre et de développement.

* Au moins 4 ans d'expérience avérée dans la gestion de la mise en œuvre de projets de prévention VBG/EAS/SH.

* Une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivant(e)s de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS

* Compréhension avérée du cadre juridique, politique et institutionnel de l'Union des Comores pour la VBG, la pro-

tection de l'enfance et les questions connexes.

* Expérience avérée de l'application d'approches de changement de comportement dans la programmation.

* Expérience avérée de travail en partenariat avec les parties prenantes nationales et locales dans la mise en œuvre de projets.

* Expérience avérée de l'examen des documents de projet et contribution de fond aux stratégies de projet.

* Expertise en matière de suivi et d'évaluation, en particulier le suivi des progrès, la préparation de rapports de qualité et la documentation des bonnes pratiques.

* Une excellente maîtrise du français et anglais, une bonne capacité de rédaction des rapports ;

* Une expérience de travail avec les enfants et les adolescents et les programmes de protection de l'enfance est un atout.

4. L'Unité de Gestion du Projet invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (Lettre de manifestation d'intérêt et de motivation, Curriculum Vitae, Références professionnelles et détails sur des prestations similaires, etc.).

5. Les termes de références sont disponibles et peuvent être demandés à l'adresse ci-dessous, en version électronique. La mission est prévue pour une durée maximale de 12

mois.

6. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (version juillet 2016, révisé en 2017 et 2018). La méthode de sélection est la « Sélection de Consultants Individuels (SCI) ».

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et obtenir les termes des références à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 08 heures 30 min à 14 heures (heure locale de Moroni – Union des Comores) du lundi au vendredi.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessus au plus tard le mardi 18 mai 2021 à 14 heures (heure locale de Moroni – Union des Comores) ; adressé à Monsieur le Coordinateur du Projet PICMC « Manifestation d'intérêt N°2021/04/PICMC/VBG Intitulé du poste »

9. Projet Connectivité Inter-Îles des Comores-Moroni Mangami-Bâtiment SARA MARKET Etage COM'WORK- Tél : 338 43 48 - Email : connectivitecomoros@gmail.com - copie : coordi.connectivitecomoros@gmail.com, rpm.connectivitecomoros@gmail.com